



ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DE L'ANTENNE UNIVERSITAIRE DU TROISIÈME ÂGE DE GRANBY
405, rue York, Granby (Québec) J2G 2C9 | 450 777-5695 | ageautag@hotmail.com

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

Adopté : AG du 16 avril 2019
Révisé : CA 19 novembre 2021
Révisé : CA 20 janvier 2022

1. Ordre du mérite

- 1.1. Cet Ordre est présenté par l'Université de Sherbrooke sur recommandation de l'association;
- 1.2. Le certificat reconnaît la participation exceptionnelle à la formation, au développement ou au rayonnement des programmes de formation de l'université du troisième âge ou à la cause plus générale de la formation continue des personnes du troisième âge;
- 1.3. Cette distinction comporte cinq (5) catégories : fondateur, bénévole, personne-ressource, étudiant et protecteur;
- 1.4. Il n'est pas obligatoire de décerner l'Ordre du mérite à chaque année;
- 1.5. Le ou les récipiendaires sont honorés lors de l'assemblée générale annuelle;

2. Certificat de reconnaissance AGÉAUTAG

- 2.1. Le certificat est remis à des personnes qui témoignent un intérêt particulier envers l'association;
- 2.2. Cette distinction comporte quatre (4) catégories : bénévole, personne-ressource, étudiant et participation particulière ;
- 2.3. Il n'est pas obligatoire de décerner cette distinction à chaque année;
- 2.4. Le ou les récipiendaires sont honorés lors de l'assemblée générale annuelle, ou à la séance d'information ;

3. Activités de reconnaissance

Le conseil d'administration autorise des activités de reconnaissance en fonction du budget alloué.

4. Cours

Les administrateurs peuvent assister gratuitement à un cours si, 24 heures avant le début du cours, il reste des places disponibles. Advenant la situation où le nombre d'administrateurs est plus élevé que le nombre de places disponibles, le choix sera fait par tirage au sort.

5. Conférences

Les administrateurs peuvent assister gratuitement aux conférences.

6. Bons d'étude et certificats

À chaque séance d'information, trois (3) bons d'étude de 50\$ (valide pour une durée de douze (12) mois) et trois (3) laissez-passer pour assister à une conférence sont attribués comme prix de présence et tirés au hasard.